

Conseil scientifique - Formation plénière
Mardi 2 avril 2024, 15h – 15h30
Compte rendu

Présents :

Eberhard Kienle, Réjane Sénac, Emanuele Ferragina, Emeric Henry, Emiliano Grossman, Janie Pélabay, Émilien Ruiz, David Todd, Florence Bernault, Clément De Chaisemartin, Kevin Arceneaux, Roberto Galbiati, Mirna Safi, Sylvain Parasie, Julie Klein, Anne Revillard, Régis Bismuth, Sophie Dubuisson Quellier, Dina Waked, Audrey Chamboredon, Guillaume Tusseau, Didier Demazière, Martin Aranguren, Philippe Coulangeon, Pierre François, Raphaële Xenidis, Séverine Dusollier, Jean Bassères, Sergei Guriev, Anne-Solenne de Roux.

Absents ou excusés :

Florence Haegel, Stefan Pollinger, Lucas Puygrenier, Nicolas Ghio

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, direction scientifique
Alban Hautier, Secrétaire général
Antonin Schiera, pôle académique, direction des ressources humaines
Sabrina Tonetti, pôle académique, direction des ressources humaines

En préambule, Eberhard Kienle présente Jean Bassères, nouvel administrateur de Sciences Po, à qui il donne la parole pour le premier point de l'ordre du jour.

1 / Échanges sur l'actualité à Sciences Po

Jean Bassères remercie le Conseil scientifique de l'accueillir. Il souhaite rappeler son attachement personnel à Sciences Po, qui est l'école où s'est forgée sa passion pour le service public, auquel il a consacré l'ensemble de sa carrière. Jean Bassères précise

qu'il ne sera pas candidat à la future direction. Il indique que le processus de nomination, très précis, a été présenté par les présidences des Conseils de l'institut et d'administration, et qu'il souhaite que le processus se déroule dans le calendrier prévu, afin qu'il y ait, fin septembre ou mi-octobre 2024, une nouvelle équipe de direction.

Jean Bassères explique en outre que le mandat d'administrateur provisoire consiste tout d'abord à essayer de contribuer, avec toutes les parties prenantes, à une plus grande sérénité dans la vie étudiante et dans l'enseignement, en privilégiant toujours le débat serein et respectueux des opinions des uns et des autres. Jean Bassères indique par ailleurs que le rôle de l'administrateur provisoire est de prendre toutes les décisions qui relèvent aujourd'hui de la responsabilité statutaire du directeur, pour favoriser le bon fonctionnement de l'institution, et en défendre les intérêts et la réputation, tout en préservant les marges de manœuvre de la future direction, et sa capacité d'orientation. Jean Bassères précise qu'il s'agit de juger au cas par cas et expose deux exemples : s'agissant de la venue du Hcéres prévue le 8 avril prochain, il a estimé qu'il paraissait normal que le processus, largement engagé, se poursuive et que les visites aient lieu selon le calendrier prévisionnel. Jean Bassères s'interroge en revanche sur sa légitimité à nommer un DFR, qui occupe un rôle très important dans l'institution, quelques semaines avant l'arrivée d'un nouveau directeur. Jean Bassères souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil scientifique sur ce point.

Emiliano Grossman souhaite la bienvenue à Jean Bassères ; il indique que le travail de l'administrateur est aussi de protéger les communautés internes pour qu'elles puissent continuer à travailler malgré les polémiques dont Sciences Po fait l'objet. Emiliano Grossman estime par ailleurs que la nomination d'un DFR est absolument vitale pour le fonctionnement interne de Sciences Po.

Emeric Henry souhaite à son tour la bienvenue à Jean Bassères. Emeric Henry explique qu'il y a eu plusieurs rendez-vous, notamment un Conseil scientifique, une réunion des directeurs d'unités et directeurs de départements et un Sénat académique, où la question du DFR a effectivement été évoquée. Emeric Henry indique que le mouvement général tendait vers la possibilité de continuer cette procédure, pour un certain nombre de raisons. Il précise que les communautés ont le sentiment très fort que le poste de DFR est fondamental, et qu'il y a un besoin de le pourvoir rapidement. Il évoque par exemple un appel à projets de recherche très important, qui n'aurait plus de coordinateur après le départ de Sergei Guriev. Emeric Henry évoque également la nécessité d'un transfert de compétences et de dossiers entre l'actuel DFR et le suivant, ce qui rend nécessaire la poursuite de la procédure de remplacement de Sergei Guriev.

Emanuele Ferragina s'interroge sur le calendrier de nomination du DFR, si celle-ci est reportée après l'arrivée d'un nouveau directeur de l'IEP.

Janie Pélabay indique qu'une manière de pérenniser la fonction de DFR serait de procéder dès maintenant à sa nomination.

Émilien Ruiz demande, dans le cas où l'idée de nommer quelqu'un de façon ferme avant l'élection de la direction de l'IEP serait écartée, s'il y aurait la possibilité d'une procédure au moins transitoire, avec quelqu'un choisi parmi le personnel académique

qui accepterait de ne pas être candidat au poste de directeur scientifique par la suite, et qui serait au moins un référent ou une référente pendant les mois pendant lesquels où il n'y aurait pas de remplaçant à Sergei Guriev.

Florence Bernault rappelle que le rôle et la responsabilité du DFR sont d'être à la fois le référent, mais aussi le représentant des intérêts de la faculté. En ce sens, elle indique que certes, Jean Bassères pourrait être amené à nommer le DFR, mais elle souligne que le DFR ne serait pas choisi par Jean Bassères : c'est une expression, au moins en partie, de la volonté de la faculté.

Jean Bassères propose d'apporter quelques éléments de réponse. Il confirme tout d'abord que son rôle est effectivement de protéger les communautés internes et les personnels de Sciences Po.

S'agissant du DFR, Jean Bassères estime que la nécessité d'un transfert de compétences entre Sergei Guriev et son successeur ne peut pas justifier une nomination rapide, puisque le « tuilage » ne durerait que 10 jours au maximum. Jean Bassères entend en revanche qu'il s'agit d'organiser le travail pour que toute décision utile qui doit être prise en termes d'appels à projets ou autres soit prise, mais il estime qu'il est possible de trouver dans l'organisation interne la capacité de répondre à ce besoin, qu'il est indispensable de prendre en compte. Jean Bassères estime néanmoins qu'il est dans l'intérêt de la relation entre le nouveau DFR et le nouveau directeur de démarrer leur mandat ensemble. Jean Bassères ajoute qu'il n'est pas exclu que la future direction ne retienne pas le modèle d'une DFR et préfère revenir à un modèle avec une direction de la formation et une direction scientifique. Jean Bassères indique que pour toutes ces raisons, il n'est pas convaincu qu'un administrateur provisoire puisse nommer le prochain DFR dans le calendrier prévu par le processus lancé avant son arrivée à Sciences Po.

Eberhard Kienle souligne qu'il y a eu beaucoup de prises de parole et que les points de vue sur la nomination du DFR ne convergent pas nécessairement à ce stade. Il rappelle néanmoins que la procédure a été lancée et qu'elle fera l'objet de points d'informations ultérieurement. Eberhard Kienle souhaite mentionner qu'outre la démission du directeur, des événements ont eu lieu à Sciences Po les 12 et 13 mars, événements qui suscitent des inquiétudes auxquelles il faudra répondre d'une manière ou d'une autre. Eberhard Kienle estime qu'il y a des questions qui dépassent celles des nominations d'un futur DFR et d'un futur directeur. Il faut que dans l'enceinte de Sciences Po soient garanties les libertés constitutionnelles de tous, notamment de tous les étudiants, et aussi évidemment les libertés académiques. Eberhard Kienle estime qu'il y a donc là aussi un débat à mener, et il espère qu'il pourra être mené avec Jean Bassères prochainement.

Jean Bassères indique être à la disposition du Conseil scientifique pour débattre d'autres sujets que celui du DFR, en particulier de la situation à Sciences Po et de la manière dont les uns et les autres perçoivent cette situation. Jean Bassères remercie le Conseil scientifique de son accueil et de son invitation.

2 / Avis sur la proposition de modifications du référentiel de l'activité pédagogique

Anne-Solenne De Roux indique que les modifications soumises à l'examen des membres du Conseil scientifique ont été élaborées en amont avec les départements, puis ont fait l'objet d'une présentation en réunion des directeurs d'unités et directeurs de départements. Elle précise qu'il ne s'agit pas de modifications substantielles, mais plutôt de mises à jour en fonction de certains statuts qui n'existaient pas lors de la dernière révision du référentiel. Anne-Solenne De Roux indique par exemple que les chaires de professeurs juniors ont été ajoutées au référentiel. Elle précise par ailleurs qu'ont été prises en compte dans cette nouvelle version des pratiques des départements qui étaient en décalage avec le référentiel : les modifications sont visibles dans le document mis à disposition des membres du Conseil scientifique.

En l'absence de demande de prise de parole, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les modifications du référentiel de l'activité pédagogique.

3 / Questions diverses

En l'absence de demande de prise de parole, Eberhard Kienle lève la séance.